RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE PILES ET BATTERIES POUR LE SDIS35

Date et heure limites de réception des plis :

16 décembre 2026 à 17h00

Date limite modification DCE par le SDIS 35 *(hors date limite de remise des offres)*	04/12/2026
Date limite pour poser des questions au SDIS 35	08/12/2026
Date limite de réponse aux questions par le SDIS 35	09/12/2026

Engagé dans une démarche de simplification d'accès à la commande publique, le SDIS 35 vous accompagne étape par étape via le ***guide de la dématérialisation*** *disponible sous ce lien*

Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
Groupement des finances et de la commande publique
2 Rue du Moulin de Joué
BP 80127
35701 RENNES CEDEX 7
02.99.87.65.43

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	**FOURNITURE DE PILES ET BATTERIES POUR LE SDIS35**
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	0
	Délai de validité des offres	180 jours calendaires
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	Critère social	Sans
	Critère environnemental	Avec
	Durée	Durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an
	Négociation tarifaire	Négociation possible

SOMMAIRE

1 Caractéristiques du marché et de la consultation 5
1.1 Objet de la consultation 5
1.2 Mode de passation 5
1.3 Forme du contrat 5
1.4 Comment se décompose la consultation ? 5
1.5 Nomenclature 5
2 Conditions de la consultation 6
2.1 Délai de validité des offres 6
2.2 Conditions de participation des candidats 6
2.3 Variantes 6
2.4 Développement durable 6
3 Conditions relatives au contrat 6
3.1 Durée du contrat 6
3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4 Contenu du dossier de consultation 7
4.1 Retrait du dossier de consultation 7
4.2 Contenu du dossier 7
4.3 Modifications du dossier de consultation 7
5 Présentation des candidatures et des offres 8
6 Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 Modalités de transmission 9
6.1.1 Transmission électronique 9
6.1.2 Contenu du pli 9
6.1.3 Autres modalités 9
6.1.4 Copie de sauvegarde 10
6.1.5 Format des documents et modalités de signature 10
7 Examen des candidatures et des offres 10
7.1 Examen des candidatures 10
7.2 Examen des offres 10
7.2.1 Régularisation des offres 11
7.2.2 Jugement des offres 11
7.2.3 Négociation 11
7.3 Suite à donner à la consultation 12
7.3.1 Documents à fournir par l'attributaire 12

7.3.2 Signature du marché public par l'attributaire 12

8 Renseignements complémentaires..... 13

8.1 Questions en cours de consultation.....13

8.2 Procédure de recours 13

1 Caractéristiques du marché et de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la :

FOURNITURE DE PILES ET BATTERIES POUR LE SDIS35

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 Forme du contrat

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant maximum est de **50 000 € HT** pour toute la durée du contrat.

1.4 Comment se décompose la consultation ?

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le SDIS 35, a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour le motif suivant :

↳ Allotissement rendant l'exécution du marché trop complexe

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (**CPV**) est :

Code principal	Description
31400000-0	Accumulateurs, piles et batteries primaires

La nomenclature interne des achats au SDIS 35 est la suivante :

Code famille	Description
3775	Piles et Batteries (autres que pour véhicules)

2 Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours calendaires** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Conditions de participation des candidats

Les candidats pourront soumissionner en tant que :

candidats individuels OU **membres d'un groupement**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le SDIS 35, les candidats peuvent donc se présenter soit :

- en groupement **conjoint** (dans ce cas, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché)

- en groupement **solidaire**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à **caractère environnemental** dont le détail est indiqué dans **le CCP**.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

3 Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une **période initiale d'1 an** à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que sa durée totale puisse dépasser 4 ans.



3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 Contenu du dossier de consultation

4.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique https://marches.megalis.bretagne.bzh sous la référence suivante : **26MAPA22.**

Il est recommandé d'indiquer une **adresse mail durable et usuelle** sur la plateforme de dématérialisation.

4.2 Contenu du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe :
    - Guide d'aide à la dématérialisation des marchés publics
- L'acte d'engagement (AE),
- Le bordereau des prix unitaires (BPU),
- Le cahier des clauses particulières (CCP),
- Le cadre de réponse technique et environnemental,
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- La déclaration sur l'honneur

4.3 Modifications du dossier de consultation

Le SDIS 35 se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres soit le **04/12/2026**.

Une notification est systématiquement envoyée aux entreprises ayant retiré le dossier initial via le profil acheteur du SDIS 35 (Mégalis) et identifiés avec leur compte entreprise.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

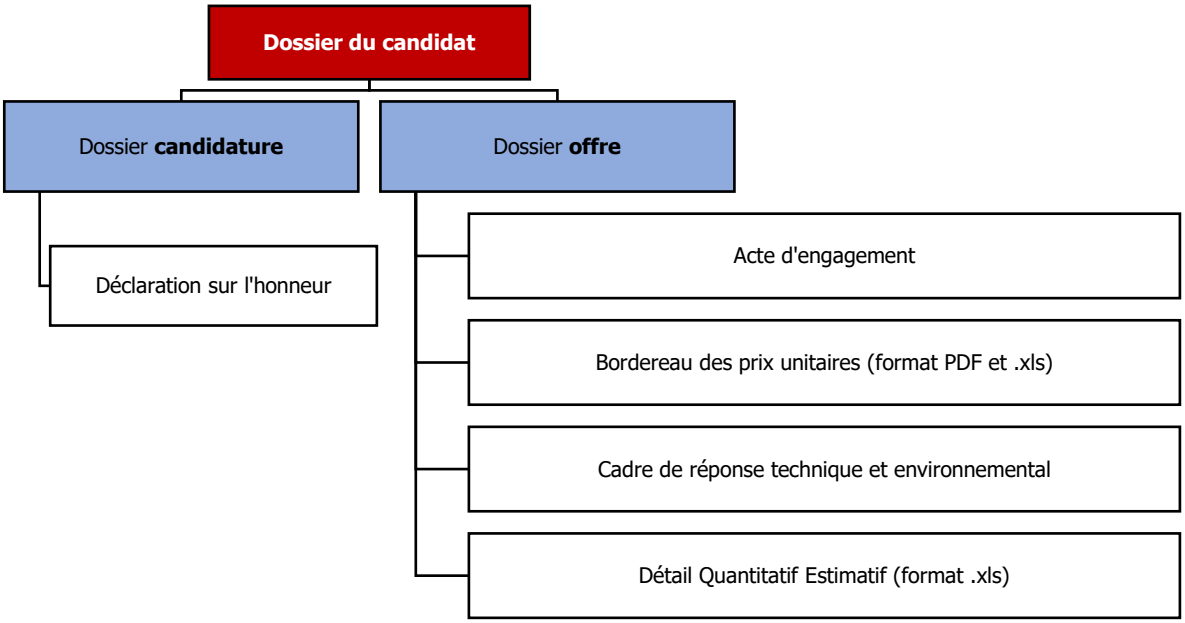
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une **traduction en français**, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Cette disposition s'applique également pour les documents de la candidature.

Chaque candidat aura à produire un dossier **complet** comprenant les pièces suivantes :



⚠ **Attention, votre réponse technique dans le cadre de réponse technique devra reprendre point par point et dans l'ordre les exigences du CCP.**

Cas particulier d'une candidature en groupement : pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cette entreprise. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cette entreprise pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cette dernière.

⚠ Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier dans son volet **candidature** et son volet **offre** et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir au SDIS 35 via la plateforme Mégalis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Avant de procéder au dépôt de votre dossier, il est conseillé de consulter le guide d'aide à la dématérialisation rédigé par le SDIS 35

En cas de difficultés persistantes, contacter l'assistance Mégalis au 02 23 48 04 54

6.1 Modalités de transmission

6.1.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée exclusivement sur la plateforme de dématérialisation Mégalis. Par conséquent, **la transmission par voie papier est interdite**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au SDIS 35.

6.1.2 Contenu du pli

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la **candidature** et les pièces de **l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

6.1.3 Autres modalités

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un **accusé de réception électronique**. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré **« hors délai »** si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt de l'offre, l'attention du candidat est attirée sur l'importance du **nommage des fichiers** pour lequel il convient de :

- Choisir des intitulés les plus courts possible ;

- Proscrire les accents et plus généralement tous les symboles et caractères spéciaux ;

- Ne pas utiliser les .exe et les macros ;

- Dossier au format compressé .zip.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

6.1.4 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB), ou par voie électronique. Si transmission via support physique électronique, cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Copie de sauvegarde à l'attention du service commande publique du SDIS 35
2 Rue du Moulin de Joué
35701 RENNES
FOURNITURE DE PILES ET BATTERIES POUR LE SDIS35
NE PAS OUVRIR

6.1.5 Format des documents et modalités de signature

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée au moment du dépôt du pli. Néanmoins, en cas de signature électronique, le SDIS 35 impose l'utilisation d'une signature électronique au format **PAdES**. A défaut, la signature du contrat par l'attributaire se fera de manière manuscrite (signature originale avec envoi postal).

Pensez à anticiper votre dépôt de plusieurs heures avant l'heure limite !

7 Examen des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

7.1 Examen des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir de la déclaration sur l'honneur avec ses éventuelles annexes jointes (au choix du candidat).

7.2 Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

7.2.1 Régularisation des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre **irrégulière** pourra faire l'objet d'une demande de régularisation en cours d'analyse, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Ce processus de régularisation n'est qu'une faculté du SDIS 35 dont le candidat ne pourra se prévaloir. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

7.2.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Document support d'analyse	Pondération
1- Critère Prix (en € HT)	Simulation de commande	**60 points**
2- Critères valeur technique	Cadre de réponse technique	**30 points**
2.1. Portail de commandes (accessibles par tous les agents)		*10 pts*
2.2. Organisation logistique		*10 pts*
2.3. SAV		*10 pts*
3- Efforts sur le développement durable en lien avec l'objet du marché	Cadre de réponse environnementale	**10 points**
3.1. Optimisation de la logistique et du transport		*4 pts*
3.2. Conditionnement et emballages		*4 pts*
3.3. Certifications		*2 pts*

La méthode de calcul utilisée pour la **notation du critère "prix"** est la suivante :

[(note maximale attribuée au critère) X (montant de l'offre la plus basse hors offres anormalement basse)] / montant de l'offre du candidat à noter.

Les autres critères seront analysés selon un barème ou une règle de proportionnalité.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées par le SDIS 35 entre les indications portées sur le bordereau des prix et la simulation de commande, le bordereau des prix prévaudra et le montant de la simulation de commande sera rectifié en conséquence.

7.2.3 Négociation

Après examen des offres, le SDIS 35 se réserve le droit d'engager une négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

Un nouvel acte d'engagement/bordereau des prix prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

7.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le SDIS 35 pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **8 jours calendaires** à compter de la date d'envoi du courrier d'attribution.

7.3.1 Documents à fournir par l'attributaire

Transmission non obligatoire au stade du dépôt de l'offre

	L'attestation **fiscale** (impôts)
	L'attestation **sociale** (URSSAF) datée de moins de 6 mois.
	Pour les entreprises placées en redressement judiciaire, l'attributaire devra faire parvenir une copie du jugement correspondant
	La liste nominative des salariés étrangers employés, prévue par l'article D8254-2 du code du travail **OU** une attestation de non-emploi de salariés étrangers.
	Uniquement pour les entreprises de plus de 50 salariés, le PV de réunion du dernier comité social et économique (CSE) consacré à la présentation du rapport annuel sur les conditions de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (CSSCT) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
	L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

7.3.2 Signature du marché public par l'attributaire

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

La signature électronique n'étant pas obligatoire, le SDIS 35 ne souhaite pas l'imposer aux candidats. Si signature électronique, l'attributaire utilisera le format électronique PADES (Format de signature qui intègre le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la préfecture et la paierie départementale. L'outil de signature proposé par la plate-forme Mégalis, permettra de signer facilement les documents dans ce format. Il permet à plusieurs membres d'un groupement et/ou aux cocontractants de signer un document au format PDF sans altérer une autre signature déjà apposée par l'un deux.

Dans le cas où l'attributaire indiquerait au SDIS 35 ne pas être en mesure de signer l'acte d'engagement de manière électronique, le SDIS 35 autorise à le signer de manière manuscrite (signature originale avec envoi postal).

8 Renseignements complémentaires

8.1 Questions en cours de consultation

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise

Questions en cours de consultation possible au plus tard 12 jours calendaires avant la date limite de remise des offres soit jusqu'au **08/12/2026**

Traitement de la demande par le SDIS 35 en cours de consultation

Réponse(s) apportée(s) par le SDIS 35 au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres soit le **09/12/2026**

Tous les courriers adressés aux candidats avec réponses attendues (demande de compléments en cours d'analyse, invitation à une négociation, courrier d'attribution) ou sans réponses attendues (courriers de rejets, notification du marché) le seront par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

Ainsi, une attention particulière est demandée aux candidats. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam... ».

8.2 Procédure de recours

Tribunal territorialement compétent	Organe de médiation
Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr	Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics. 22 Mail Pablo Picasso 44042 NANTES Tél : 0253467983 Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.